MANSPACH

Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 068-216802009-20261006-33_2026-DE

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15
Absence : 1
Procuration : 1
Date de convocation : 29/09/2026

Sous la présidence de : M. Pascal WIEDEMANN, Maire
Sont présents : M. Brice GSCHWIND, Mme Nathalie VERRIER, M. Jean-Marie FLURY, Adjoints,
Mmes Ludivine GILLET, Cynthia HAGMANN, Mireille JOLY, Caroline KIGER, Véronique LAMARE, Catherine LIMACHER
MM. Sébastien GENTZBITTEL, Florentin LABRELL, Patrick MISERÉ, Dominique RICHARD
Est excusé : Mme Agnès ENDERLEN (donne procuration à M. Jean-Marie FLURY)

Délibération 27/2026

Objet : Acquisition d'une autolaveuse pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

La commune dispose actuellement d'une autolaveuse affectée au nettoyage de la salle des fêtes.
Ce matériel, acquis en 1983, est irréparable et il est devenu indispensable de procéder au remplacement de cet équipement.
Une consultation a été réalisée. Le choix s'est porté sur le modèle vendu par la société TOPREGAL « Autolaveuse SWM50E » pour un montant total de 1 495.92 € HT (soit 1 780.14 € TTC).
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 21.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE l'acquisition d'une nouvelle autolaveuse SWM50E pour un montant de 1 780.14 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition
- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2026 au chapitre 21.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Pascal WIEDEMANN

MAIRIE de MANSPACH
Ht-Rhin

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.